

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Plan pauvreté : Action "diagnostic, accompagnement et placement en emploi pour les bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés de santé" : convention avec l'association handicap entreprise défi action (HEDA).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Il s'agit d'un renouvellement d'action d'accompagnement socioprofessionnel portée par l'association handicap entreprise défi action (HEDA). Cette opération est cofinancée par le fonds social européen (FSE).

HEDA propose l'action « diagnostic, accompagnement et placement en emploi pour les BRSA rencontrant des difficultés de santé » se déroulant sur l'ensemble du département.

Compte tenu des besoins importants du public repérés, le Département a proposé à l'Etat d'accroître le nombre de BRSA accompagnés sur cette action dès 2019 et de l'inclure dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021.

Un avenant à la convention initiale 2019 a renforcé l'équipe de 7 équivalents temps plein (4 chargés de mission, un psychologue, un assistant et un poste d'appui technique) afin de réaliser 160 accompagnements supplémentaires durant le 2ème semestre 2019, portant leur nombre total annuel à 747. L'équipe totale est désormais composée de 21 personnes.

L'orientation des BRSA sur l'action est réalisée par les médecins des pôles d'insertion.

Le dispositif comprend deux actions :

- mise en œuvre des démarches administratives liées aux handicaps (MODALH) : il s'agit de l'évaluation de l'employabilité et de l'élaboration d'un projet de vie adapté. Elle permet au BRSA de prendre conscience de ses limites et de ses potentialités dans la perspective de sortir d'une situation bloquée et de se réengager vers une orientation professionnelle (en milieu ordinaire avec ou sans aménagement de poste, ou vers le milieu protégé), vers une demande d'allocation adulte handicapé (AAH), ou vers une orientation sur le dispositif (PHARE).

- personnes handicapées accès et retour à l'emploi (PHARE) : il s'agit sur une année d'accompagner et de placer en emploi. Cet accompagnement spécialisé, prenant en compte les problèmes de santé à chaque étape de parcours afin de favoriser le retour à l'emploi durable, repose sur les phases suivantes : l'élaboration et la mise en place d'un plan d'action d'accès ou de retour à l'emploi, la préparation de la personne à la recherche d'emploi et à l'intégration dans le milieu du travail, l'accompagnement à la recherche d'emploi.  
HEDA assure la contractualisation des BRSA intégrant la phase d'accompagnement.

L'association met en œuvre cette action en s'appuyant sur divers partenaires tels que la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH), les établissements et services d'aide par le travail (ESAT), les centres médico-psychologiques (CMP), la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), les médecins du travail, les centres de rééducation professionnelle, les structures porteuses de prestations ponctuelles spécifiques (PPS) dans le domaine des différents handicaps, etc.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 avec l'objectif annuel de 500 accompagnements et 100 sorties positives sur l'ensemble du département. Les résultats attestent de :*

- 913 prescriptions (429 sur Marseille et 484 hors Marseille) ;
  - 504 accompagnements dont 456 en MODALH et 48 en PHARE ;
  - 300 diagnostics courts réalisés (73 sur Marseille et 227 hors Marseille) ;
  - 85 reconnaissances en qualité de travailleur handicapé (RQTH) obtenues ;
- 99 sorties positives ont été réalisées et sont réparties comme suit :
- 65 AAH obtenues ;
  - 11 entrées en formation qualifiantes/professionnalisantes ;
  - 23 entrées en emploi dont 15 CDD et 6 CDI, 1 mission intérim et 1 création d'entreprise.

*Bilan intermédiaire de l'activité couvrant la période du 01/01/2019 au 30/09/2019 avec l'objectif annuel de 747 accompagnements et 117 sorties positives sur l'ensemble du département. Les résultats attestent de :*

- 917 prescriptions, dont 386 sur Marseille et 531 hors Marseille ;
  - 615 accompagnements dont 572 en MODALH et 43 en PHARE ;
  - 87 RQTH accordées.
- 93 sorties positives ont été réalisées et sont réparties comme suit :
- 52 AAH et une pension d'invalidité obtenues ;
  - 8 formations qualifiantes/professionnalisantes ;
  - 33 entrées en emploi dont 8 CDI, 21 CDD, 1 mission intérim et 3 créations d'entreprise.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2020 au 31/12/2020 avec des objectifs en hausse de 22 % par rapport à 2019 soit un total de :

- 960 accompagnements répartis à titre indicatif en 768 en MODALH et 192 en PHARE ;
- 192 sorties positives, soit 20 % du nombre d'accompagnements, entendues au sens de : tout accès à l'emploi (tous types de contrat confondus), tout accès à la formation ou à la remise à niveau, toute obtention d'AAH ou de pension d'invalidité.

Ce rapport concerne le financement de l'association HEDA selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant total de 1 345 560 € dont 671 923,17 € cofinancés par le FSE, et 673 636,83 € cofinancés à 50 % par l'Etat dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, sous réserve de la notification concernant son engagement financier au titre de 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL